



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



Assistant.e. de service social

Direction : Administration pénitentiaire

Affectation : SPIP 93

Statut : Agent de catégorie A

Date de publication : xx/xx/xxxx

Date de fin de publication : xx :xx :xxxx

N° de poste : DIR-AC/SD-xx

Informations générales

Corps / Grade :	Assistant.e. de service social	
Domaine fonctionnel RMFP :	Santé, social, médico	
Emploi-référence RMFP :	Assistant.e. de service social	
Groupe IFSE :	néant	NBI : X points
Poste vacant <input checked="" type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>	1	
Durée d'affectation attendue sur le poste :	2 ans	

Localisation administrative et géographique

SPIP 93
Alip Saint-Denis
28 boulevard Ornano
93200 Saint-Denis

Description du poste

L'assistant de service social est placé sous l'autorité du DFSP. En lien avec les personnels d'insertion et de probation, il contribue à la prise en compte de la dimension sociale et familiale dans l'action d'insertion des personnes placées sous main de justice et plus particulièrement des personnes détenues. Dans ce cadre institutionnel, l'assistant de service social exerce une mission de travailleur social généraliste, c'est-à-dire pour tout type de difficultés sociales, auprès d'une catégorie spécifique de la population.

Il aide les justiciables à améliorer leurs conditions de vie, sur le plan social, sanitaire, familial, économique ou professionnel, à surmonter les difficultés sociales qu'ils rencontrent et à restaurer leur autonomie, en recherchant leur adhésion et participation.

Ainsi, l'assistant de service social intervient tout particulièrement en faveur de l'accès aux droits et de l'insertion sociale des personnes placées sous-main de justice. Son intervention s'inscrit dans la durée du mandat judiciaire du service.

L'assistant.e sociale :

- intervient dans toutes les structures du SPIP sur le département,
- s'inscrit dans un travail pluridisciplinaire au sein du service pénitentiaire d'insertion et de probation ainsi que dans le réseau inter institutionnel,
- apporte un appui aux CPIP en charge des PPSMJ en matière d'exercice des droits sociaux et d'accès aux dispositifs de droit commun,
- rencontre la PPSMJ en entretien individuel, analyse la situation, apporte son expertise et intervient pour la résolution des problèmes sociaux,
- participe à la rédaction de rapports sociaux dans le cadre de la prise en charge,
- facilite l'accès des PPSMJ aux dispositifs d'action sociale de droit commun,
- participe à des réunions de synthèse sur les situations pour lesquelles il est saisi,
- développe des actions partenariales et participe à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets partenariaux,
- participe aux travaux et réflexions thématiques et pluridisciplinaires organisés au niveau local ou interrégional.

Ces rencontres ont lieu sur rendez-vous dans les locaux institutionnels ou à domicile, au besoin.

Après évaluation globale de la situation, l'assistant de service social mène avec et pour les personnes placées sous main de justice, des actions individuelles d'information, d'orientation et d'accompagnement ; en coordination avec les personnels d'insertion et de probation, ainsi que les autres services médico-sociaux et partenaires du territoire.

Dans le domaine de la prévention et protection de l'enfance et des adultes vulnérables :

- 1) Rencontrer et/ou contacter la personne et les familles concernées.
- 2) Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation pluridisciplinaire de la situation et participer à des réunions de synthèses.
- 3) Proposer aux usagers un accompagnement adapté aux difficultés repérées et/ou solliciter des mesures de protection sociale ou judiciaire.
- 4) Contribution au dispositif téléphone grand danger.
- 5) Suivi de convention sur la médiation familiale.

Dans le domaine du logement :

1. Mener un accompagnement social dans le cadre de l'accès ou du maintien au logement.
2. Coordonner et articuler cet accompagnement avec les partenaires spécialisés (ex : SIAO, mairie, ASS secteur, office HLM, AIVS).
3. Instruire les dossiers de logement social, DALO, les demandes d'aide au titre du Fond de Solidarité pour le Logement.
4. Évaluer les situations liées aux expulsions locatives

Dans le domaine de la santé :

- 1) Mener un accompagnement social en faveur de l'accès aux soins ou de la mise en œuvre d'un projet thérapeutique.
- 2) Coordonner et articuler cet accompagnement avec les partenaires spécialisés en détention (ex : UCSA/SMPR) et/ou sur le territoire (ex : CPAM, services hospitaliers, trésor public, CMP, CSAPA, professionnels de santé en libéral).
- 3) Instruire les dossiers de CMU/ACS, les demandes de secours exceptionnel.
- 4) Aider à trouver des solutions auprès des débiteurs.

Dans le domaine des personnes âgées ou handicapées :

1. Mener un accompagnement social en faveur des personnes âgées ou handicapées.
2. Coordonner et articuler cet accompagnement avec les partenaires spécialisés (ex : MDPH, caisse de retraite, EHPAD, IME).
3. Instruire les dossiers de MDPH, de demandes de pension de retraite, de minimum vieillesse et d'APA.

Dans le domaine de la précarité et de l'accès aux droits :

1. Solliciter les aides légales ou extra-légales, et tout organisme annonçant une solidarité envers la précarité (ex : Resto du Cœur, épicerie sociale, centres communaux d'action sociale, Fond d'Aide aux Jeunes).
2. Élaborer une prise en charge adaptée en cas de difficultés ; notamment si suspension de ressources ou surendettement.
3. Informer et orienter les PPSMJ sur leurs droits sociaux, les procédures et acteurs qui les mettent en œuvre.

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

L'ASS détient un accès à APPI et GENESIS. Une double affectation CPIP / ASS sera opérée dans APPI pour les dossiers concernés

II/ Elle peut disposer pour ses déplacements des véhicules administratifs affectés à l'antenne de Saint-Denis. Un téléphone portable

Les activités du service

Le SPIP, service public de justice, participe à l'exécution des décisions et condamnations pénales ; il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes.

Composition et effectifs du service

Le SPIP 93 est composé d'une équipe de direction de 12 agents (1 DFSPJP et son adjoint, 1 attaché, 10 DJIP et 1 CSIP), 2 psychologues, 2 assistantes de service social, 106 CPIP, 2 SA, 13 adjoints administratifs, 15 personnels de surveillance.

Votre hiérarchie

L'Assistante de service social placée sous l'autorité du DFSPJP et par délégation du chef d'antenne, participe à la mise en œuvre de la politique du service. Son action vise à favoriser une inclusion sociale durable.

L'intervention sociale s'inscrit naturellement dans le cadre de l'action pluridisciplinaire du service.

A ce titre, les missions qui lui sont dévolues s'articulent en lien étroit avec celles des CPIP et se déclinent en trois axes d'intervention :

- Suivi individuel des PPSMJ
- Suivi des dispositifs et partenariats locaux ou départementaux
- Représentation du service à l'échelon départemental et interrégional

Vos interlocuteurs métiers

Direction interrégionale

Etablissements pénitentiaires du ressort

Partenaires associatifs

Votre profil

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances	Savoir-faire		
<p>-Maîtrise de l'environnement professionnel : fonctionnement de l'organisation des SPIP, fonctionnement et organisation de l'AP, du tissu associatif, partenarial et de son organisation, des partenaires institutionnels ;</p>	<p>-Qualité d'analyse et de synthèse -Sens des relations et de l'adaptation -Qualités rédactionnelles - Bonne maîtrise des techniques d'évaluation des besoins des PPSMJ -Capacité à mettre en œuvre un plan d'action adapté aux besoins de la personne -Bonne connaissance des dispositifs utiles aux différents c - - Qualités relationnelles et intérêt porté plus spécifiquement aux problématiques liées à l'incarcération et aux situations de grande précarité - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, à respecter un cadre d'intervention et se rendre disponible pour la gestion des urgences.</p>		
<p>Savoir-être -Aptitude à l'écoute et au dialogue, courtoisie ; -Aptitude à assurer l'interface entre les différents intervenants ; -Savoir respecter la confidentialité ; -Savoir travailler en équipe et être disponible ; -Rigueur, organisation et méthode ; -Savoir rendre compte de son activité à son supérieur - Qualités d'expression orale (fonction de représentation du SPIP dans différentes instances partenariales)</p>			

Expériences professionnelles antérieures souhaitées

Offres de formation associées à votre prise de poste

Le titulaire du poste pourra bénéficier, lors de sa prise de fonction, d'un accompagnement à l'utilisation des outils spécifiques.

Perspectives d'évolution professionnelle

Informations complémentaires

Organisation du travail : Horaire variable

Restauration : Restaurant administratif à proximité

Accessibilité en transport / Parking : RER D / ligne 13/ ligne 14 / Bus 139, 173 et 255 / parking

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
M Hervé MONNET, DFSPIP	01 85 58 49 50 herve.monnet@justice.fr	
M Xavier FRANDON, Adjoint au directeur	01 85 58 49 51 xavier.frandon@justice.fr	

Vous voulez en savoir plus ? <http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>

<https://allodiscrim.wethics.eu/app> (code : 2020)